Assemblée bourgeoise du 30 juin 2026, à 21h31, à la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 21 du 5 juin 2026.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale bourgeoise du 18 décembre 2024
2. Discuter et voter la vente d'une portion de terrain d'environ 37m2 distraite de la parcelle No 61 sise au lieu-dit Dos la Velle, en zone verte à Jean-Marc Crevoisier (parcelle n°60).
3. Divers

Vice-président	**: David Gogniat**
Secrétaire	**: Céline Michel**
Scrutateur (trice)	**: François Brahier-Jeckelmann**
Nbre de participants	**: 7**

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale bourgeoise du 18 décembre 2024

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétariat communal. La secrétaire informe l'assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Le PV du 18 décembre 2024 est accepté, avec remerciements à son auteure.

2. Discuter et voter la vente d'une portion de terrain d'environ 37m2 distraite de la parcelle No 61 sise au lieu-dit Dos la Velle, en zone verte à Jean-Marc Crevoisier (parcelle n°60).

Roberto Cortesi indique que Monsieur Crevoisier souhaite acquérir auprès de la commune une portion de terrain afin d'y installer une pompe à chaleur et de réaliser une isolation périphérique.

Cette acquisition est nécessaire, sa maison étant déjà implantée en limite de parcelle et ne disposant dès lors pas de l'espace nécessaire pour ces travaux.

Le plan établi par le géomètre est projeté au moyen du beamer. Le prix de vente est fixé à Fr. 40.– par m2.

Une citoyenne demande s'il existe une limite de terrain jusqu'à la route. Il lui est précisé qu'une distance d'un peu plus de 4 mètres est disponible.

Enfin, il est rappelé que toute demande de dérogation doit être soumise au Canton, la procédure relevant d'un grand permis et étant, de ce fait, de la compétence cantonale.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président des assemblées passe au vote.

Au vote, l'assemblée accepte la vente d'une portion de terrain d'environ 37m2 distraite de la parcelle No 61 sise au lieu-dit Dos la Velle, en zone verte à Jean-Marc Crevoisier aux conditions précitées à l'unanimité.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

3. <u>Divers</u>

Il n'est fait aucune remarque ou demande.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt l'assemblée, il est 21h41.

Le vice-président :	***La secrétaire :***
David Gogniat	*Céline Michel*